

subirait un procès que pour la forme. C'est un de ses moments que l'artiste a choisis pour immortaliser Pierrot.

Il y a des personnes qui prétendent qu'en recevant l'ordre de monter à Toronto, rendre compte de sa conduite publique, Pierre Gauvreau a tremblé ! . . . . C'est impossible, le gardien de Pétable d'Augias a toujours fait son devoir !

## BONS MOTS DU "CANADIEN."

Il est spirituel monsieur Barthe quand il n'est point bête !

"La discussion du tarif, écrit-il dans le *Canadien* de lundi dernier, continue d'amener des passes-d'armes assez chaudes entre les députés."

L'histoire nous parle de pas d'armes, entre autres celui du roi Jean, mais il n'y a que dans le pays de la fusion où l'on fasse des passes-d'armes assez chaudes !

Rendant compte de l'essai de monsieur Parent sur les trois Bédard, il dit :

"L'écrit de monsieur Parent porte un fumet de patriotisme etc."

Peut-on pousser plus loin l'odeur de la cuisine . . . . ministérielle !

Dans le même numéro, en parlant de feu John Muon, il a le toupet d'écrire : *Ses chantiers*, faisaient vivre un grand nombre de nos ouvriers etc.

Il paraît, suivant monsieur Barthe que les plançons, et les billots, font vivre les ouvriers ! Nous comprenons maintenant pourquoi le prix du bois, est si élevé : il se consume tant de bûches ! Le *Canadien* et les ministres en savent quelque chose.

"Hier, écrit-il, encore, on se serait cru, au mois de décembre, au début de l'hiver, en voyant ce ciel gris menaçant la neige et soufflant la bise."

Comme ce doit être curieux un ciel qui menace la neige et qui souffle la bise !

Arago n'a point parlé de ce phénomène ! Espérons que Babinet sera moins réservé !

## M. DUBORD L'HÉRITIÈRE DE PAPINEAU.

Le *Canadien* ou plutôt monsieur Barthe est impayable ! Il a trouvé le moyen de se faire écrire de Toronto que monsieur Dubord en répondant à monsieur Sicotte, a eu un très beau mouvement oratoire ! Minstre ! ce monsieur Barthe est dangereux ! Il finira par découvrir la pierre philosophale ! N'avons-nous pas, déjà, la fusion ?

Voici les paroles qui ont produit le beau mouvement oratoire de monsieur Dubord. Admirez : "Vous, monsieur, n'êtes qu'un sale oiseau pour souiller votre propre nid. Vous ne faites encore que de quitter le gouvènement, et vous vous montrez aussi amer contre lui ; vous devriez, monsieur, avoir honte de votre conduite comme la chambre a honte de vous."

Le *Canadien* ajoute que monsieur Sicotte resta anéanti sous les coups de monsieur Dubord. Il faut que monsieur Sicotte ne puisse point mourir du mal de cœur !

## CRÉANCE DE LA CORPORATION.

1848 \$14,034 82—1849 \$9,649 95—  
1850 \$7,811 67—1851 \$6,068 55—1852  
\$5,271 60—1853 \$7,574 00—1854 \$10,  
179 92—1855 \$13,812 96—1856 \$19,434  
86—1857 \$23,126 24—1858 \$52,609 70.  
Total \$169,566 24.

## LA CORPORATION.

A la séance du conseil de ville du 14 dernier, un règlement a été adopté à l'effet d'accorder des permis pour une traverse régulière entre Québec et la Point-Lévi tous les quarts d'heure et une autre entre Québec et l'Isle d'Orléans trois fois par jour.

Messieurs Joseph Grondin et A. S. Matte furent ensuite nommés cotiseurs :—Joseph Grondin, à eu 18 voix ; Régis Roy, 10 ; A. S. Matte, 13 ; John Child, 5.

Messieurs E. J. Charlton et Verret, ayant reçu le plus grand nombre de voix, ont été déclarés élus cotiseurs de cette cité pour un an. — Edward J. Charlton, a eu 13 voix ; Samuel Newton, 3 ; Charles Meisun, 1 ; Barthélemi Verret, 7.

Monsieur Baillargé, secondé par monsieur Gingras, a proposé et il a été résolu :

"Que ce conseil est d'opinion que l'Université-Laval agirait contre ses intérêts si elle mettait ses édifices à l'usage de la législature de cette province, que ce conseil néanmoins espère sincèrement que les directeurs de cette institution ne persisteront pas à les refuser, si leur refus doit empêcher le gouvernement de se fixer dans cette ville pour les quatre années prochaines, et qu'une copie de cette résolution soit respectueusement soumise au recteur de l'Université pour sa sérieuse considération."

Monsieur Robertson, secondé par monsieur Mercier, a proposé et il a été résolu :

"Que le maire soit prié de faire amender l'acte relatif à Paquetduc, de manière à rendre uniforme le prix de l'eau dans tous les bâtiments qui la reçoivent dans cette cité lorsque le montant excède vingt chelins tel que requis par la loi."

Monsieur Robertson, secondé par monsieur Eadon, a proposé :

"Que le maire de Québec soit prié d'ajouter aux résolutions qu'il a proposées le 28 février dernier, qu'une taxe soit imposée sur tous les avocats, médecins, notaires et dentistes qui exercent leurs professions dans les limites de la cité de Québec et que cette taxe soit prélevés de la même manière que tous les autres taxes."

La motion a été mise aux voix et rejetée après division de 9 contre 11, savoir :

Pour—Messieurs Eadon, Shaw, Hearn, Lemieux, Fortin, Gingras, Giblin, Robertson et Mercier—9.

Contre—Messieurs Rousseau, Audette, Baillargé, Gauvreau, Irvine, Hill, Chateaufort, Saint-Pierre, Pope, Burns et Fitzpatrick—11.

Un rapport du trésorier constatant que les

créances de la corporation s'élevaient aujourd'hui à \$169,566. 26, a aussi été présenté, et le conseil s'est ajourné.

## 18 murs

Du consentement du conseil, lu le 30 article du 10<sup>e</sup> rapport du comité des marchés lequel étant mis aux voix, monsieur Rhéaume, secondé par monsieur Tourangeau, a proposé en amendement.

Que les mots six deniers, soient substitués à ceux de trente sous.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

Monsieur Rhéaume, secondé par monsieur Rousseau, a proposé en amendement.

Que les mots suivants soient ajoutés :

"Pourvu qu'il sera loisible au propriétaire de la pierre déposée, de la laisser pendant six jours sur les lieux où cette pierre aura été déposée et pas plus longtemps."

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée après division de 8 contre 9.

Monsieur Rhéaume, secondé par monsieur Aulette, a proposé en amendement que le proviso suivant soit ajouté :

"Pourvu qu'il sera loisible à tout propriétaire de la pierre de la laisser sur le lieu où cette pierre aura été déposée, pendant trois jours et pas plus longtemps."

Laquelle motion a été mise aux voix et les voix étant également divisées, le maire-suppléant a voté contre la motion.

Résolu,— "Que la Son Honneur le Maire soit autorisé à céder à monsieur Charles Beaupré, pour la somme de quarante piastres, le petit morceau de terrain joignant son emplacement, rue Saint-Joseph, dans la banlieue de Québec."

Résolu,— "Que la décision à prendre touchant la pétition de monsieur Denis Murray, clerc du marché de la Basse-ville, qui demande à être mis à la retraite, soit ajournée à l'année prochaine."

Et le Conseil s'ajourne.

## CONSEIL LEGISLATIF.

La motion de l'hon. monsieur Armand, tendant à empêcher l'appropriation immédiate de l'argent destiné aux édifices publics à Outaouais, est rejetée par 13 contre 27.

La motion de monsieur Armand au sujet des édifices publics à Ottawa est négative par 26 voix, contre 14.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le bill d'amendement à l'acte relatif à la qualification des juges de paix est lu pour la troisième fois et adopté.

On a essayé, mais sans succès, d'empêcher de résérer au comité le bill tendant à abolir la vente des liqueurs éniivrantes dans le Haut-Canada, depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin.